



**Commission de l'attractivité, du développement  
du département et des relations institutionnelles**

**60510 - Soutien à l'attractivité des territoires**

**Proposition d'attribution d'une subvention  
et d'approbation des termes des projets de  
convention d'objectifs et de convention financière  
à conclure avec le Rugby Club Strasbourg**

**Rapport n° CP/2018/001**

**Service gestionnaire :**  
J530 - Service des sports

**Résumé :**

Le présent rapport propose à la Commission Permanente du Conseil Départemental de décider d'attribuer une subvention au Rugby Club Strasbourg et d'approuver les termes des projets de convention d'objectifs et de convention financière à conclure entre le Département et le Rugby Club Strasbourg pour la saison 2017/2018.

Le Rugby Club Strasbourg, qui joue au niveau professionnel en Fédérale 1, contribue au développement de la pratique du rugby, à l'attractivité et au rayonnement du territoire Alsace, en s'appuyant sur les valeurs que ce sport véhicule : partage, loyauté, combativité, respect des règles et de l'arbitre, entraide et engagement. Le partage de ces valeurs avec les jeunes correspond également aux ambitions du Département du Bas-Rhin.

Ainsi le Rugby Club Strasbourg a mené de front un projet ambitieux sur le plan sportif et éducatif, par la création d'écoles de rugby, d'animations conduites en partenariat avec les écoles des quartiers au titre des actions scolaires et périscolaires, et la création d'une section rugby au collège Truffaut.

Plus de 2 000 jeunes sont ainsi concernés annuellement par ces actions, dont la mise en œuvre est confiée à de jeunes encadrants sportifs. Parmi ces encadrants, treize relèvent du dispositif « contrats aidés » et un grand nombre est issu des quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville.

Le Rugby Club Strasbourg a expérimenté, avec succès, l'accueil de bénéficiaires du RSA en tant que bénévoles dans un club sportif et a renouvelé cette action au fil des années.

Le Département et le Club souhaitent nouer un partenariat renforcé en 2018. Le RCS sollicite un soutien du Département pour la saison 2017/ 2018 afin de poursuivre ses activités d'intérêt général, présentant un caractère social avéré, son engagement, notamment en faveur de l'insertion des bénéficiaires du R.S.A., de l'inclusion des personnes en situation de handicap et le développement du rugby auprès des jeunes en difficultés.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Rugby Club Strasbourg une subvention de 30 000 € pour l'année 2018 concernant la saison 2017/2018, et d'approuver les termes des projets de convention d'objectifs et de convention financière à conclure entre le Département et le Rugby Club Strasbourg pour la saison 2017/2018 jointes en annexe au projet du rapport.

La Commission de l'attractivité du développement du département et des relations institutionnelles a émis le 5 février 2018, un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43247	65-6574-32	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € au Rugby Club Strasbourg pour la saison 2017/2018.*

*La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de convention d'objectifs et de convention financière à conclure pour la saison 2017/2018 entre le Département et le Rugby Club Strasbourg, jointes à la présente délibération et autorise son président à signer ces conventions.*

*Le versement de cette subvention interviendra de la manière suivante :*

- *une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60 % du montant prévisionnel de la contribution et le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte-rendu d'exécution et compte-rendu financier).*

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,



Frédéric BIERRY